

Image not found or type unknown



Heure payer à récupérer ?!

Par **Floupy**, le **18/11/2018 à 23:45**

Bonjour actuellement en CDD dans un fast food j'ai signé mon contract le 15/10/18 mais j'ai commencé à travailler le 26/10/18 et mon responsable me dit que je lui doit des heures auquel j'ai été payé mais que je n'ai pas effectué est-ce vrai ?!

Par **Lag0**, le **19/11/2018 à 06:49**

Bonjour,
Comment pourrions-nous savoir si vous avez été payé pour des heures non effectuées ?

Par **Floupy**, le **19/11/2018 à 08:59**

Oui j'ai été payé

Par **morobar**, le **19/11/2018 à 09:52**

Bonjour,
Il faut donc éplucher le contrat, afin de vérifier s'il prévoit la modulation du temps et les conditions de cette modulation.
Pour connaître un peu cette branche, hors les grandes enseignes disposant de services juridiques et de DRH, il est vraisemblable que les fast-food et autres restaurants font cela à l'esbrouffe ou avec un accord de gré à gré non formalisé.